

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 3 octobre 2023

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

**Un conseil axé sur la transition
énergétique, le logement et le sport**



montpellier
méditerranée
métropole

Ce mardi 3 octobre 2023,
101 affaires sont inscrites à l'ordre
du jour du Conseil Métropolitain.

SOMMAIRE

1 - Adapter le territoire métropolitain aux enjeux de demain	4
2 - Une métropole engagée dans la transition énergétique	8
3 - Un plan de 100 millions d'euros et des mesures concrètes en faveur du logement	11
4 - Une politique sportive métropolitaine toujours plus ambitieuse	13
5 - Une ambition forte pour la culture	18

1 - ADAPTER LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN AUX ENJEUX DE DEMAIN

Contrat territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 entre la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole

► Affaire n° 1 rapportée par Michaël DELAFOSSE,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Maire de la Ville de Montpellier

Mobilité durable, transition écologique et énergétique, développement économique, bien vivre... : autant d'axes stratégiques sur lesquels la Région et la Métropole s'engagent au service du développement durable des territoires grâce au nouveau contrat territorial Occitanie (CTO) conclu pour un montant de 162 millions d'euros, sur la période 2022-2028.

Lancés en 2017 par la Région, les **Contrats territoriaux** s'adressent à l'ensemble des territoires d'Occitanie, Métropoles, communautés urbaines et d'agglomération, ainsi qu'aux 33 territoires ruraux et de montagne. Construits sous la forme d'une **feuille de route partagée autour du Pacte vert**, ces contrats permettent d'accompagner les projets phares de chaque territoire dans l'ensemble des domaines d'intervention de la Région. A ce jour 51 contrats ont déjà été approuvés.

Quelques uns des projets des communes de la Métropole soutenus par le CTO :

- La création de la ligne 5 du Tramway de Montpellier, l'extension de la ligne 1 et le doublement de la ligne 3 ;
- La désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école primaires et élémentaires des communes de la métropole ainsi que leur rénovation énergétique ;
- La construction d'un nouveau gymnase à Cournonterral dans le cadre de la réalisation du lycée ;
- La rénovation du Centre nautique Neptune de Montpellier ;
- La modernisation de la station d'assainissement de Maera à Lattes.



+52%

162 M d'Euros

Montpellier Méditerranée Métropole signe une convention de financement avec le CIRAD pour le projet immobilier Eco-Site Lavalette

- ▶ Affaire n° 34 rapportée par Florence BRAU
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole
Déléguée à la Santé, Recherche, Enseignement supérieur

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 et de MEDVALLÉE qui vise à faire de Montpellier, un pôle mondial d'excellences en Santé globale en fédérant les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du monde économique pour créer des synergies interdisciplinaires médicales, alimentaires ou environnementales, Montpellier Méditerranée Métropole signe avec le CIRAD - Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement qui accueille à Montpellier plus de 1 000 partenaires scientifiques et 400 étudiants répartis sur 4 campus - une convention visant à construire un nouveau bâtiment sur le site de Lavalette d'une part et à réhabiliter d'autre part, l'entité existante.

L'objectif ? Optimiser le campus de Lavalette pour rassembler plus de 750 chercheurs, techniciens et personnels sur un même site, renforçant ainsi l'excellence de la recherche tout en s'alignant sur les objectifs énergétiques et environnementaux modernes.

Zoom sur le financement

Le financement est composé d'une part éligible de 12,3 millions d'euros avec des contributions de 4,6 millions d'euros pour la Région et 1,5 million d'euros pour Montpellier Méditerranée Métropole. Le CIRAD contribuant quant à lui, à hauteur de 6,2 millions d'euros.

La Métropole de Montpellier engagée en faveur du développement du tourisme d'affaires, vecteur d'attractivité pour le territoire

► Affaire 19 rapportée par Cyril MEUNIER,
Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole,
délégué au Tourisme, à l'Attractivité et aux Congrès

Véritable enjeu en matière d'attractivité et de promotion de la destination, le tourisme d'affaires est un secteur extrêmement concurrentiel qui génère d'importantes retombées économiques pour les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du commerce, des activités culturelles et touristiques.

Les chiffres clés du tourisme d'affaires à Montpellier Méditerranée Métropole

En 2022, près de 600 000 visiteurs ont fréquenté les grands équipements de Montpellier - Corum, Zénith, Arena et Parc des Expositions - et 224 événements ont été accueillis répartis comme suit : 95 congrès et événements associatifs, institutionnels, médicaux et scientifiques, 51 événements d'entreprises, 25 salons professionnels et 20 salons grand public, 10 événements sportifs et 23 concours.

La part des nuitées d'affaires était quant à elle de 57% dans l'hôtellerie à l'échelle de la Métropole et 58% sur le seul périmètre de Montpellier.

Le territoire accueille donc de nombreux grands événements, rémunérateurs pour l'économie locale. Une tendance qui se confirme pour l'année 2023.

600 000
visiteurs en
2022

Montpellier Méditerranée Métropole signe la charte d'accueil des grands événements, un outil multipartenarial pour maintenir un niveau d'attractivité optimal et renforcer l'offre de services auprès des organisateurs de congrès et de grands événements

Afin de maintenir un niveau d'attractivité optimal, en déployant et en renforçant des offres de services de qualité à l'attention des organisateurs de congrès et de grands événements qu'ils soient professionnels, culturels ou sportifs, 10 organismes signent aux côtés de Montpellier Méditerranée Métropole, une charte d'accueil des grands événements. Un document qui viendra compléter le "Pack Accueil grands événements" d'ores et déjà mis en place par le Bureau des Congrès de l'Office de Tourisme de Montpellier Méditerranée Métropole.

Zoom sur les partenaires engagés dans cette charte d'accueil des grands événements :

- Montpellier Méditerranée Métropole,
- Office du Tourisme et des Congrès,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault,
- Club Hôtelier du Grand Montpellier
- TaM
- Montpellier Events,
- SPL Occitanie Events,
- Mediagares et Connexions,
- Aéroport Montpellier Méditerranée,
- Sociétés de taxis,
- UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie).

Le périmètre de la charte d'accueil des grands événements

Cette charte d'accueil des grands événements s'appliquera à toute entreprise privée ou publique souhaitant organiser une manifestation professionnelle à Montpellier et aux alentours proches. Son déploiement se fera par l'intermédiaire du Bureau des Congrès de l'Office de Tourisme de Montpellier Méditerranée Métropole.

Elle concerne les événements suivants :

- **les événements internationaux de 600 participants minimum,**
- **les événements nationaux de 1 000 participants minimum.**

Elle prendra effet dès sa date de signature pour une durée initiale de trois ans et pourra être renouvelée automatiquement par reconduction tacite pour des périodes successives de un an.

© Ville et Métropole de Montpellier



2 - UNE MÉTROPOLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Présentation du Plan lumière de Montpellier Méditerranée Métropole

- Affaire n° 3 rapportée par Bruno PATERNOT, Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Qualité de l'environnement visuel,

Fondé sur un diagnostic et une concertation avec toutes les parties prenantes, le Plan Lumière est un document de référence pour les nouveaux projets d'aménagement et de rénovation. Il permet de :

- Définir la politique de la Métropole en termes d'éclairage artificiel nocturne.
- Poser des règles communes, orienter et aider les prises de décisions publiques et privées en faveur d'un éclairage raisonné et adapté.
- Sensibiliser, informer, accompagner l'ensemble des acteurs dans la lutte contre la pollution lumineuse.
- Répondre aux objectifs et engagements du Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire (PCAETS) de la Métropole et contribuer ainsi à la transition énergétique de la collectivité.

5 GRANDS ENJEUX D'ÉGALE IMPORTANCE



© Ville et Métropole de Montpellier



Les chiffres clés du Plan lumière de Montpellier Méditerranée Métropole

365 km de voirie

Nombre de kilomètres de voiries éteints.



20 GWh/an

l'économie attendue pour 2026, par rapport à 2019

L'économie financière : **22% pour 2022** et **33% pour 2023**

1 053 000€

pour 2022

1 580 000 €

pour 2023

Cout total de l'investissement pour le passage en LED de 100% du parc métropolitain

68M€ depuis 2019 et jusqu'en 2026

© Ville et Métropole de Montpellier



Une nouvelle nuit commence...



LES 15 OBJECTIFS DU PLAN LUMIÈRE AU QUOTIDIEN

1. Accompagner les communes pour la rénovation de la mise en valeur de leur héritage architectural
2. Améliorer l'esthétique lumineuse de l'espace public en respectant l'identité communale
3. Garantir la conformité électrique et le bon fonctionnement des installations
4. Assurer la sécurité des déplacements pour tous
5. Renforcer le sentiment de sécurité de la population
6. Lutter contre la pollution lumineuse
7. Élaborer une trame étoilée
8. Sensibiliser à la lutte contre la pollution lumineuse
9. Inciter les partenaires « privés »
10. Améliorer la performance énergétique du patrimoine
11. Gérer durablement les équipements
12. Soutenir la recherche et l'innovation
13. Adapter les quantités d'éclairage aux espaces publics
14. Établir une temporalité de l'éclairage public
15. Adapter les températures de couleur

3 - UN PLAN DE 100 MILLIONS D'EUROS ET DES MESURES CONCRÈTES EN FAVEUR DU LOGEMENT

Face à la crise du logement qui touche notre territoire comme l'ensemble des grandes villes françaises, la Métropole a voté un vaste plan d'urgence de 100 millions d'euros en partenariat avec ALTEMED, lors du conseil du 11 juillet pour débloquer la construction et favoriser le logement pour tous en activant toutes les dispositions et expérimentations législatives possibles.

Aujourd'hui, six délibérations adoptées par le Conseil de Métropole viennent préciser les modalités de mise en œuvre de ce plan Logement.

Affaires n° 9 à 12 rapportée par Claudine VASSAS-MEJRI
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,
Déléguée à l'Habitat, Logement et Parcours résidentiels



Affaire n°14 rapportée par Coralie MANTION,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,
Déléguée à l'Aménagement durable du territoire, à l'Urbanisme et à la Maîtrise foncière

Accélérer la production de logements sociaux

- Porter le plafond de la **Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) sociale à 2 300 €/m²** soit 28 M€ supplémentaires par an mobilisables par les bailleurs en faveur de la production d'une offre mixte ;
- Augmenter la **part de logements sociaux** dans les opérations d'aménagement, pour loger les travailleurs essentiels ;
- Impulser l'acte 2 du Plan **Logement d'abord avec notamment 5M€** pour la production de 11 nouvelles résidences sociales (pensions de famille, résidence pour jeunes en insertion...) en 5 ans ;
- Maintenir l'ambition d'ACM Habitat de **produire 1 000 logements** par an à partir de 2025, soit 30 M€ de fonds propres mobilisés pour la construction de logements ;
- Soutenir les bailleurs sociaux en **quintuplant les subventions pour le logement social** : 20 M€ en 2023 et 2024 mobilisés par la Métropole contre 2 M€ engagés actuellement ;

Produire des logements en accession abordable pour loger les populations modestes

- **Réserver 50 % de la production neuve de logements à l'accession à la propriété**, avec la mise en place d'un contrôle des prix a posteriori à 5 500 €/m² maximum ;
- Augmenter la part des logements abordables à 22% en ZAC en développant le Bail Réel Solidaire (BRS) : **6M€ mobilisés par l'OFS pour construire 700 logements sur 2023 et 2024** ;
- Instaurer une **aide de 5 000 €** pour les ménages les plus modestes, qui s'engagent dans l'acquisition en BRS, représentant 10 M€ sur 3 ans ;
- Soutenir les **opérations de réhabilitation en BRS** pour développer les projets dans les centres villages et les faubourgs, en mettant en place une aide dédiée avec la mobilisation de 1M € par an par la Métropole ;

Lutter contre la spéculation pour disposer d'une offre locative adaptée

- Après la validation de l'encadrement des loyers à Montpellier par le Conseil d'Etat, **accompagner les locataires à faire valoir leur droit** en cas de dépassement des loyers de référence ;
- Étendre le **permis de louer à Figuerolles au 1er octobre 2023**, puis à d'autres quartiers de la Ville de Montpellier et de la Métropole ;
- Développer une **offre locative intermédiaire pour loger les travailleurs essentiels** : intensifier le partenariat avec ACM Habitat, conventionner avec la Caisse des dépôts et Action Logement ;
- Créer une **brigade de contrôle** pour réguler les logements meublés touristiques.

Encourager la rénovation des logements existants

Affaire n° 13 rapportée par Isabelle TOUZARD

► Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,

Déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Énergie, Agroécologie et alimentaire

À partir du 3 octobre, la Métropole de Montpellier **double le montant de l'aide à la rénovation énergétique** des logements. **Cette aide passe de 1 300 à 2 600 euros et s'adresse aux propriétaires, copropriétaires, habitants ou bailleurs, d'un logement individuel ou en copropriété sans condition de ressources.** Cette nouvelle mesure va permettre de soutenir le pouvoir d'achat et le confort des ménages, tout en agissant **pour le climat** :

- **dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire (PCAETs), la Métropole s'engage à réduire les consommations d'énergie des bâtiments qui représentent à eux seuls 48% des émissions du territoire.**
- **La crise du logement ajoutée à l'urgence climatique fait de la rénovation des bâtiments un des enjeux phares de la Métropole afin d'étendre l'offre de logements de qualité, en mettant fin aux passoires thermiques.**

La Métropole soutient les démarches de rénovation globale (ensemble de travaux) pour optimiser coûts de travaux et gain énergétique.

L'Aide Plan Climat est, à ce titre, conditionnée à un objectif minimum de 40 % de gain énergétique. Les travaux d'isolation thermique et système de ventilation font partie des travaux de rénovation énergétique du logement à privilégier car ils permettent de réduire considérablement les factures énergétiques tout en améliorant le confort de vie, en hiver ou en été.



4 - UNE POLITIQUE SPORTIVE MÉTROPOLITAINE TOUJOURS PLUS AMBITIEUSE

La France est à l'aube d'une année historique avec l'organisation des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 qui doivent rayonner sur tout le territoire. Aussi, jamais la transversalité du sport n'a été aussi affirmée : enjeu de santé publique, de mobilité, d'attractivité touristique, de cohésion sociale... Forte de ces enjeux présents et à venir, la métropole de Montpellier poursuit une politique sportive toujours plus ambitieuse alors que la promotion de l'activité physique et sportive a été déclarée grande cause nationale en 2024.

Affaire 4 rapportée par Christian ASSAF

► Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Délégué aux Politiques sportives

La métropole se dote d'une stratégie sportive dynamique au service de son territoire et de ses habitants

Montpellier Méditerranée Métropole s'est toujours distinguée par ses ambitions et ses résultats dans le domaine sportif. Elle mène une politique publique sportive volontariste, reconnue au niveau régional, national et international. Afin de poursuivre cet engagement, la Métropole aspire à se doter d'une stratégie sportive dynamique au service de son territoire et réaffirmer son ambition autour de cinq axes majeurs.

AXE 1 : SOUTENIR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES ET L'INCLUSION PAR LE SPORT

Il s'agit notamment de tout mettre en oeuvre pour proposer à tous les métropolitains une activité physique qui leur est adaptée, y compris à ceux qui en sont aujourd'hui le plus éloignés.

La Métropole est particulièrement attentive au « savoir nager » avec la mise en place d'un Plan piscines spécifique, qui s'inscrit dans une perspective de santé et de sécurité publique (cf. affaire 5 détaillée ci-après)

AXE 2 : FORTIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS SPORTIFS ET DES ATHLÈTES VERS L'EXCELLENCE SPORTIVE

Les clubs et les sportifs montpelliérains participent pleinement au rayonnement du territoire mais aussi à son dynamisme. Le haut niveau et l'excellence sportive est un moteur du développement de la pratique pour tous.

La Métropole est fière d'accompagner des clubs et des athlètes qui deviennent de véritables ambassadeurs de la Métropole.

Séance de sport avec Lily Ramonatxo, membre de la Team Montpellier Haut Niveau, (gymnastique), le jour de la rentrée scolaire 2023-2024 / Kévin Mayer (décathlon) participe à la Fête des CM2, juin 2023



AXE 3 : AFFERMIR LE POSITIONNEMENT DE LA MÉTROPOLE COMME UNE DESTINATION SPORTIVE DE RÉFÉRENCE

Si Montpellier est déjà référente dans l'accueil de grands événements sportifs, comme l'organisation du FISE, des championnats du monde de patinage artistique ou des championnats d'Europe de judo, nous voulons entretenir cette dynamique en devenant l'épicentre français d'événements sportifs nationaux et internationaux. L'accueil de délégations sportives internationales demeure également une opportunité pour le territoire.

La stratégie fructueuse menée dans le cadre de Paris 2024 et des Centres de Préparation aux Jeux va se poursuivre au-delà de cette échéance.

AXE 4 : FAVORISER LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE DU SPORT

Le sport constitue aujourd'hui un enjeu économique, le secteur représente près de 2% du PIB.

La Métropole va travailler au renforcement de cette filière économique sur le territoire, déjà riche de plusieurs entreprises phares, notamment en favorisant l'émergence de solutions innovantes.

AXE 5 : POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT ET LA TRANSFORMATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les infrastructures sont le pilier d'une politique sportive ambitieuse. La Métropole va poursuivre l'agrandissement de son parc d'équipements et dans sa rénovation, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de réduction de la consommation énergétique.

> Cette ambition se fera grâce à un travail transversal entre les pôles, et les différentes politiques publiques portées par la Métropole seront impliquées dans cette stratégie (éducation, environnement, aménagement du territoire, cohésion sociale, développement économique, transports, politique de la ville, culture...).



Séance d'entraînement de l'équipe de France de judo, juillet 2023

© Ville et Métropole de Montpellier

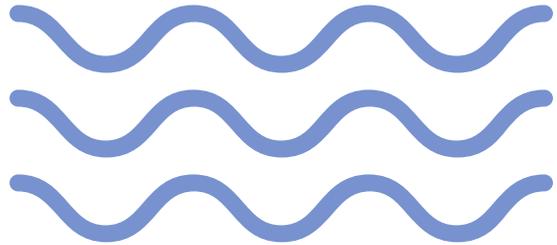


Entraînement des Samoa au GGL Stadium, septembre 2023



Le Plan piscine 2023-2028 : contribuer activement au développement de la pratique sportive pour toutes et tous

Après 20 années de mise en œuvre de la compétence en matière de piscines, Montpellier Méditerranée Métropole a pris la décision de diagnostiquer tout son parc immobilier aquatique, piscine par piscine et dans une approche globale, afin de pouvoir proposer des plans d'actions conforme aux besoins de la population et à ses ambitions.



LES 3 GRANDS OBJECTIFS DU PLAN PISCINES 2023/2028

1- Du Savoir nager au haut niveau

- Savoir nager et aisance aquatique avec l'objectif : maîtrise du savoir nager pour l'ensemble des 6ème de la Métropole
- Développement des actions en lien avec la santé ou le handicap
- Actions sportives spécifiques pour les quartiers politique de la Ville (QPV)
- Accompagnement des structures de haut niveaux

2- Amélioration du service public via :

- Communication (wifi, panneau, animations, ...)
- Hygiène et sécurité
- Services et nouvelles offres
- Prise en compte des usagers en situation de handicap
- Organisation/RH
- Mise à disposition ou création d'outils

3 - Programme de rénovation et d'investissement sur les équipements

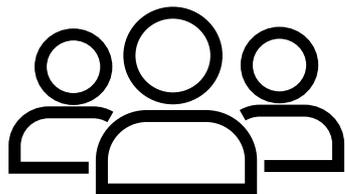
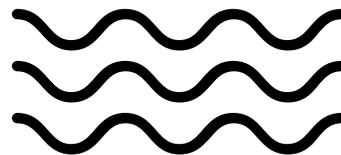
- Equipements /locaux
- Développement durable et sobriété énergétique



Les chiffres du Plan piscine de Montpellier Méditerranée Métropole

15 piscines

à l'issue du Plan piscine, soit 25 bassins



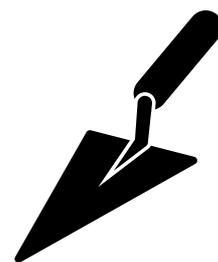
160 agents

titulaires affectés auprès des piscines

Des établissements plus récents que la moyenne nationale :

72%
construits après 1985
sur la Métropole

45%
en France



Coût d'exploitation annuel global



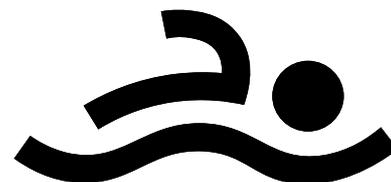
11,2M€

recettes d'exploitation
de 2,9 millions d'euros

Fréquentation annuelle

1,3M
d'entrées

dont
208 741 scolaires
et
410 662
clubs et associations



- Affaire 6 rapportée par Christian ASSAF
Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Délégué aux Politiques sportives

Une illustration du Plan piscine 2023-2028 :

La création d'un nouveau centre nautique à Castelnau-le-Lez

Face à l'importante croissance démographique du territoire, la réalisation d'un troisième bassin de 50m s'avère nécessaire sur le territoire de la Métropole, notamment pour répondre aux attentes du grand public, des associations, des scolaires et des sportifs de haut niveau.

La localisation de ce centre nautique est prévue au nord de Castelnau-le-Lez, dans une parcelle appartenant à la Métropole, et située à proximité du lycée Georges-Pompidou, de la ligne n° 2 de tramway et d'axes routiers importants.

Le futur équipement qui remplacera la piscine Caron viendra compléter l'offre sportive de ce secteur comprenant déjà le Palais des sports Jacques-Chaban-Delmas, un BMX skate-park, un parcours de santé et un boulodrome. Le stationnement du public sera mutualisé avec le parking de proximité de la station de tramway, d'une capacité de 250 places.

Ce nouveau projet, qui comprendra notamment un bassin nordique de 50m, un bassin intérieur d'apprentissage de 25m, des plages extérieures, un bâtiment annexe, une zone technique et des stationnements pour le personnel permettra de répondre à 3 objectifs :

1. l'apprentissage de la natation pour les scolaires,
2. l'accueil du public,
3. l'accueil des clubs associatifs de proximité et de haut niveau.



Valeur juillet 2023

15,4 M



Livraison prévisionnelle

courant 2028

5 - UNE AMBITION FORTE POUR LA CULTURE

Création d'un EPCC dédié au théâtre et au spectacle vivant

- ▶ Affaire 7 rapportée par Eric PENSO,
Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Délégué à la Culture et au Patrimoine historique.

La Ville et la Métropole de Montpellier affirment une ambition forte en matière de développement culturel. Inventer de nouvelles manières de partager les arts et la culture avec le plus grand nombre et à l'échelle d'un territoire est l'une des plus hautes ambitions du territoire. Héritières d'une très riche histoire artistique, pionnières en matière de décentralisation culturelle, Montpellier et sa Métropole s'attachent aujourd'hui à offrir aux artistes des conditions renouvelées de création et de diffusion de leurs œuvres, et réaffirment leur volonté d'être un territoire d'hospitalité pour les artistes du monde entier.

C'est dans cette même ambition que la Ville et Métropole de Montpellier, en partenariat avec l'Etat, créent un nouvel **Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)**.

EPCC CITÉ EUROPÉENNE DU THÉÂTRE ET DES ARTS ASSOCIÉS

Le Domaine d'O Nord, propriété de Montpellier Méditerranée, accueille une programmation de théâtre et plus largement de spectacle vivant, produite par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) du Domaine d'O, et un festival d'été porté par l'association Printemps des Comédiens.

Soucieux de poursuivre cette dynamique et avec la certitude qu'une mise en synergie de moyens et de projets au service d'un objet partagé et cohérent permettra une ambition artistique renouvelée et renforcée, la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et l'Etat ont souhaité confier la poursuite de ces missions à un opérateur unique par la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

L'EPCC Cité Européenne du Théâtre et des arts associés sera un établissement capable de proposer une programmation ambitieuse et populaire ouverte à tous les publics et offrira aux artistes européens contemporains des outils et moyens au service de leurs imaginaires. Fort d'une dynamique de partenariats européens, il sera un outil au service de nouveaux modèles de coopérations et productions transnationales, véritable lieu d'expérimentation et d'innovation dans le domaine du spectacle vivant, contribuant par son action à renforcer la circulation des œuvres d'art et des artistes européens.

L'établissement mettra en œuvre une politique des publics ambitieuse visant le renouvellement des publics, le développement de l'éducation artistique et culturelle, l'accessibilité pour l'ensemble des publics, et mènera un travail particulier en direction des publics les plus éloignés de la culture, et les jeunes publics.

Ce nouvel établissement réunissant l'Etat, Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier aura pour missions de :

- Développer la diffusion du théâtre et du spectacle vivant auprès du grand public,
- Encourager la création contemporaine locale, nationale, européenne et internationale,
- Participer à la production de nouvelles formes de spectacle vivant et pluridisciplinaires par la commande, l'accueil, le financement d'œuvres et la recherche de partenaires ;
- Participer au développement et au renouvellement des pratiques culturelles et artistiques;
- Encourager le développement et l'enrichissement du territoire par la valorisation des compétences, le déploiement de dispositifs de formation continue et d'insertion, le recours privilégié aux techniciens et artistes issus ou implantés sur le territoire régional de l'établissement ;
- Participer, par tous moyens, à l'enrichissement et à la diffusion de la réflexion sur le spectacle vivant ;
- Participer au développement et au renouvellement des publics en veillant à intégrer les nouvelles pratiques artistiques de tous les publics ;
- Participer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants du territoire d'implantation de l'établissement ;
- Enrichir par son action la programmation du territoire à destination du jeune public et des familles dans le cadre de la démarche « Ville à hauteur d'enfant ».

© Ville et Métropole de Montpellier



Lancement des travaux d'extention du musée Fabre

Affaire 7 rapportée par Eric PENSO,
Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Délégué à la Culture et au Patrimoine historique.

Le Musée Fabre fêtera en 2028 le bicentenaire de son ouverture au public. A cette occasion, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite porter un ambitieux projet d'extension du Musée Fabre afin d'agrandir les espaces dédiés aux collections permanentes et aux expositions temporaires. Ce projet visera à poursuivre le positionnement stratégique et le rayonnement de cet établissement, à contribuer à la nouvelle dynamique culturelle sur la Métropole, à améliorer le lien toujours plus étroit entre les collections et les habitants ainsi que les conditions de présentation et de conservation des œuvres. Il s'inscrit également dans la perspective de la candidature du territoire au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028.

Un premier travail de programmation a été mené ces derniers mois par la société publique locale d'aménagement SA3M (Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole) et le cabinet AB programmation. Le programme retenu fera l'objet d'un mandat de travaux confié à la SA3M et prévoit notamment la réalisation d'une grande salle d'exposition d'environ 1 000m² sous l'actuel « parvis Soulages » ainsi que le réaménagement des espaces du rez-de-chaussée (où sont situés l'accueil, la librairie, la bibliothèque Jean-Claparède, l'ancien restaurant et l'atrium Richier).

La livraison prévisionnelle des travaux est fixée fin 2027 et son ouverture au public début 2028.

© Ville et Métropole de Montpellier



CONTACTS PRESSE

Malika FARHI
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 47 - 06 21 73 19 77
m.farhi@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Laure CHAZOILLER
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 19 - 06 02 09 11 38
l.chazouiller@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Pauline CELLIER
Chargée des relations presse
développement économique
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 46 - 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Emma VEGA
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 34 72 09 - 06 03 87 51 77
e.vega@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Nicolas PEREZ
Chef du service presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 06 34 62 08 87
ni.perez@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

 @PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr



Montpellier
Méditerranée
Métropole